

L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

RHÔNE et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger. le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue Mulet, 8, à l'entresol

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.

Les ANNONCES seront reçues aux bureaux du Journal

OUVERT DE 2 HEURES A 4 HEURES

Boîte : place Bellecour, 3, dans la cour

Vente en gros : Rue Mulet 8.

SOMMAIRE : BULLETIN POLITIQUE, X. — COURSE AUX NOUVELLES. — QUESTION OUVRIÈRE, Robert. — LE SALUT DE LA FRANCE, Ducourtly. — ON AGIT, Augustin Rémy. — LA NOUVELLE CAISSE DE RETRAITE, ***. — LA MORT D'UN ENFANT, Etienne Mollin. — FEUILLETON, Ch. Deslys. — MADAGASCAR, Evidence. — UN ÉCHO DU CONGRÈS DE LYON, Jean de Lyon. — BULLETIN FINANCIER, L. R. — VARIÉTÉS, E. R.

BULLETIN POLITIQUE

On s'est occupé de Lyon, cette semaine, à la Chambre. Il s'agissait de voir si on maintiendrait ou non un secrétaire général pour la police dans notre ville, devenue le théâtre des exploits quotidiens des malfaiteurs de toutes sortes. Malgré l'opposition du député Lagrange, l'article 5 de la loi du 19 juin 1851 a été maintenu, sur la demande instante du ministre de l'intérieur. Nous continuerons donc à être dotés de ce fonctionnaire important, préfet de police au petit pied, et qui s'acquiesce comme on sait de sa manière d'assurer aux Lyonnais ordre et sécurité.

La même séance du mardi a été marquée tristement par une proposition de M. Paul Bert, qui est bien de nature à enlever toute illusion aux rares naïfs, qui pensaient que l'opportunisme triomphant allait entrer dans une voie de pacification et de tolérance religieuse. Le président de l'Union républicaine a demandé avec son hypocrisie habituelle, à propos de l'article 166 du projet de loi municipale, qu'on abrogeât toutes les dispositions affectant au services des cultes, en dehors des conditions concordataires, des immeubles appartenant aux communes, et comme pour empêcher qu'on se méprenne sur ses intentions et la portée de son amendement, il a le soin d'ajouter qu'on continuera ainsi à préparer la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La question posée de la sorte était résolue d'avance par nos sous-vétérinaires qui, par 315 voix contre 135, ont pris en considération l'amendement du vivisecteur, heureux de saisir cette nouvelle occasion de manifester leur zèle maçonnique et leur haine contre le catholicisme.

Nous voilà donc avertis, la persécution religieuse que certains voyaient pour un temps suspendue va reprendre plus forte que jamais, et les républicains que les questions politiques divisent parfois, se retrouveront unis comme un seul homme et sauront faire taire leurs rivalités et leurs rancunes, lorsqu'il s'agira de traquer les catholiques et de courir sus à tout ce qui porte le nom chrétien.

D'ailleurs l'auteur des Manuels avec une ruse infernale, compte profiter doublement de cette confiscation des édifices affectés au culte. Son intention serait de faire tomber dans la caisse des écoles assez vide en ce moment, paraît-il, le produit de cette iniquité, qui s'élèverait, d'après son calcul, à 100 millions de francs. De cette façon l'argent enlevé au mépris de toute justice à la religion et à ses ministres servirait à subventionner l'école sans Dieu et à élever une génération d'athées et de libres-penseurs. C'est là, il faut l'avouer, un coup de maître. Paul Bert aura bien mérité de la secte et de la loge.

De son côté Martin Feuillée tient à se faire pardonner par les frères et amis, la liberté qu'il a laissée aux compagnies judiciaires de faire célébrer encore une messe

du Saint-Esprit lors de la reprise de leurs travaux. En pleine république, voir des juges implorer les lumières de Celui qui est la source de tout droit et de toute justice, c'est là un fait tellement choquant, qu'il était urgent de rassurer pour l'avenir l'opinion publique indignée. M. le garde des sceaux n'a eu garde d'y manquer. Il vient d'avouer à plusieurs députés, que l'année prochaine, il supprimerait complètement la messe du Saint-Esprit, et, que cette année même, cette suppression avait été demandée par lui, mais avait été repoussée en conseil des ministres, sans doute, par ces cléricaux de Ferry, Challemel etc. Pauvre Martin Feuillée, qu'il attende un peu, la République lui donnera bientôt des collègues plus dignes de lui, qui comprendront mieux le péril clérical et lui permettront aussi de faire définitivement disparaître des prétoires les crucifix et tous autres emblèmes religieux, s'il en pouvait être encore quelques uns.

En présence d'une persécution aussi odieuse et aussi acharnée, les catholiques ont le devoir de résister de toutes leurs forces et de protester par tous les moyens possibles contre les attentats criminels dont l'église doit être victime. Ils doivent s'efforcer de conserver ce qui leur reste de leurs institutions et de leurs organes. Les élections municipales approchent, qu'ils s'en souviennent et en profitent pour affirmer leurs convictions et se débarrasser des hommes que chacun sait.

X.

COURSE AUX NOUVELLES

Facultés catholiques. — La Messe du Saint-Esprit, pour l'ouverture des Cours des Facultés catholiques, sera présidée par Son Éminence le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, le mercredi, 14 novembre, à neuf heures, dans l'église primatiale de St-Jean, en présence de NN. SS. les Evêques de la région universitaire.

Le sermon sera donné, après la Messe, par Monseigneur Besson, évêque de Nîmes. Il sera suivi de la Bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Le même jour, à deux heures, aura lieu dans la grande salle de l'Archevêché, la séance solennelle de rentrée des Facultés catholiques, sous la présidence de Son Éminence et de NN. SS. les Evêques.

Œuvre du Manteau de Saint-Martin. dont le but est de fournir des vêtements et des chaussures aux malades indigents, sortant de l'Hôtel-Dieu, célébrera sa fête annuelle le dimanche de la Dédicace, 11 novembre.

La grand-messe sera chantée à neuf heures trois quarts et les vêpres à deux heures, à la suite desquelles le sermon de charité sera prêché par M. l'abbé Coste, professeur à la Faculté de théologie.

La quête, en faveur de l'Œuvre, sera faite à tous les offices du jour.

Le lendemain, à sept heures, il sera célébré une messe de Requiem pour les membres défunts.

Messe du Saint-Esprit. — La Cour de Bastia a inauguré la reprise de ses audiences, comme par le passé, en assistant à la messe du Saint-Esprit, célébrée dans la salle de la cour d'assises, transformée en chapelle pour la circonstance.

Il n'y a donc que quatre cours d'appel, celles d'Aix, d'Angers, de Douai et de Pau, qui aient rompu avec la tradition de la magistrature et

donné raison à M. Martin-Feuillée. C'est un bel échec pour le garde des sceaux.

Le barreau d'Angers s'est surtout distingué par son respect pour les traditions.

Riom. — La rentrée de la Cour a été marquée par un incident qui montre comment le barreau apprécie la nouvelle magistrature de M. Martin-Feuillée. Tous les avocats avaient assisté à la messe du Saint-Esprit, célébrée dans la chapelle du palais ; lorsqu'à l'issue de la messe on s'est rendu à l'audience solennelle de rentrée, on n'en a plus trouvé que quatre, tous les autres avaient déserté.

Pieux souvenir. — L'anniversaire des crochétages, à Paris, a été l'occasion de manifestations touchantes.

Dès le matin, de nombreux bouquets et couronnes ont été déposés par de pieuses mains devant les portes de la chapelle des R. P. Capucins, rue de la Santé, manifestation d'autant plus caractéristique qu'elle était faite par les pauvres du quartier.

Même spectacle à la chapelle des Franciscains, rue des Fourneaux, à celle des Maristes, à celle des Jésuites.

Ce sentiment s'est manifesté partout et nous fait bien augurer de l'appel que nous adresserons la semaine prochaine, au nom du comité du Denier des Expulsés.

La folie en temps de République.

La population des asiles d'aliénés a doublé en treize ans. Treize ans ! c'est juste la durée de la République. Evidemment la République est le régime qui porte le plus à la folie. Et combien il s'en faut que tous les fous soient enfermés !

Les crimes en temps de République.

Si la folie est à moitié républicaine, comme nous venons de le voir, je ne serais pas étonné non plus de croire que les crimes sont aussi moitié républicains ; et, en effet, je ne crois pas qu'il y ait eu à aucune époque une si prodigieuse quantité d'assassinats, d'infanticides, et je suis bien convaincu que la dynamite est fille de la République.

Le petit Waldeck. — Le Salut public le dit très bien : ce jeune premier s'est gâté, il croit tout bonnement que c'est arrivé. Lisez-moi cette phrase et dites-moi s'il y a un moyen de la lire sans rire : « Il s'est formé dans ce grand parlement français une majorité, la plus puissante et la plus homogène, peut-être, que les annales parlementaires aient enregistrées, une majorité qui ne doit rien à aucune coalition et qu'aucune coalition ne saurait détruire. »

Prosperité républicaine. — On nous accuse volontiers de pousser les choses au noir quand nous examinons la situation matérielle de la France. Or, voici que dans le Rappel, un député de l'Extrême gauche, M. Lockroy, étudiant la crise commerciale et industrielle que nous traversons, conclut ainsi :

Est-ce à dire que la situation est perdue ? Non, certes ! Mais il nous faut faire des efforts gigantesques pour qu'au Sedan militaire ne vienne pas s'ajouter un Sedan industriel.

Ce pauvre Gailleton. — (Ne pas confondre avec l'homonyme ex-bouillon Duval), tombe chaque jour davantage, et si ce n'était ses accès de goutte, qu'il doit bénir *in petto*, il recevrait en face de jolis camoufflets.

Que voulez-vous ? Antoine s'est retranché à la mairie de Lyon, au milieu de cet aéropage que tout le monde sait, et dont beaucoup émergent au budget par leur femme ou leurs enfants) comme le rat de la fable dans son fromage de Hollande. Pour en arriver là, il espérait même mieux encore, il a brûlé ce qu'il avait adoré, il a flatté le suffrage universel et aujourd'hui tous le répudient.

Il est cependant innocent. Qu'a-t-il fait ? Il a fait abattre quelques croix : il a contenté la vile populace ; il s'est fait donner une petite sinécure

comme professeur à la Faculté de Médecine ; à la suite d'un concours il a voulu favoriser les frères et amis, et nommer celui qui n'était pas le premier ; pour fêter sa belle Marianne, il a payé un petit déjeuner à ses commensaux, a fait illuminer chez lui, dépenses que la ville est obligée de payer, car il ne touche que onze mille francs pour frais de représentations ; enfin, l'énumération en serait trop longue, arrêtons-nous-là.

Tout cela sont petites peccadilles d'opportuniste, c'est juste ce qui faut faire pour arriver député, sénateur, obtenir même le maroquin du sans-façon, de l'outrecuidance des grands hommes de la République.

Ah ! ce n'est plus le temps où notre maire actuel, petit-enfant de chœur à Saint-Nizier, grignotait à belles dents, les pommes prises au milieu des tas que vendait maman Gailleton.

On était gai, sans soucis, on cherchait son chemin de Damas, mais enfin Marianne n'avait pas encore, comme le serpent antique, piqué la plante au cœur.

Ce que nous coûte la République.

— Le budget ordinaire de 1884 s'élève à 3.103.000.000
Le montant total des dépenses de 1869 (compris le budget ordinaire) ne s'élève qu'à 1.818.000.000

D'où il résulte que les dépenses actuelles dépassent celles de l'Empire de 1.185.000.000

Sur cette somme de 1.285.000.000

les dépenses provenant du fait de la guerre, de l'invasion et de la commune, montent à 581.000.000

Reste donc 704.000.000 de dépenses créées depuis 1870 uniquement pour la République.

Ainsi la République nous coûte plus cher que la guerre, l'invasion et la Commune !

Tonkin. — Une attaque décisive doit avoir lieu contre Son-Tay du 20 au 25 courant. Je ne sais pas pourquoi on ne l'annonce pas à coups de grosse caisse. M. Ferry devrait officiellement aller en avertir les Chinois et les Pavillons Noirs. Ce serait très galant, et ces braves gens se fortifieraient encore mieux !

Neutralité de l'école. — Quelle mesure le ministre de l'intérieur a-t-il prise ou compte-t-il prendre contre le maire de Givors, qui a obligé les élèves des écoles communales à assister aux conférences des citoyens Briarou, Portalis et Laguerre, députés et candidats radicaux ? Il s'inspirera auprès de son collègue de l'Instruction publique, car ce dernier non seulement tolère, mais encourage même chez tous ceux qui ressortent de son ministère ces atteintes à la neutralité de l'école, neutralité qu'il a promise, même juré au Sénat de défendre envers et contre tous.

Great attraction. — A l'occasion de l'inauguration de la nouvelle salle d'armes que M. Yung, ex-premier maître au 98^e de ligne vient d'installer rue Mulet, 8, et qui a été ouverte le 1^{er} octobre dernier, un grand assaut d'armes sera donné dans cette salle le dimanche 25 courant à 2 heures précises, avec le concours des premiers maîtres civils et militaires de la garnison.

Le Portrait du Roi. — Le Clairon tient à la disposition de chacun de ses abonnés et lecteurs de magnifiques portraits du Roi, faits d'après des procédés nouveaux et qu'il laisse à 25 fr. pièce, au lieu de 100 fr.

Ce portrait est exposé dans nos bureaux, rue Mulet, 8, à l'entresol.

Panorama de Lyon. 30, rue du Nord, aux Brotteaux. Le siège de Lyon en 1793, de 9 heures du matin à 7 heures du soir.

Nominations et décès dans le clergé. — Pardécision de S. E. le Cardinal-Archevêque :

M. Dufour, vicaire au Bois-d'Oingt, a été nommé vicaire à Saint-Pierre de Vaise.

M. Polloce, vicaire à Ampuis, a été nommé vicaire à Thézé.

M. Décorme, vicaire à Marcilly-le Pavé, a été nommé vicaire à Ampuis.

M. Simand, ancien vicaire de Saint-Médard, a été nommé professeur à l'institution libre de Mongré.

DÉCÈS

M. Peyrard, chanoine d'honneur, ancien curé-archiprêtre de Neuville, est décédé le 3 novembre, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

M. Guerpillon, ancien curé, est décédé le 5 novembre, dans sa soixante-onzième année.

La Question Ouvrière

IV

La calomnie a de tout temps régné en maîtresse parmi les hommes : mais depuis Voltaire surtout, ce génie incarné de la franc-maçonnerie, elle est parvenue à la hauteur d'un art, dont il a défini lui-même les règles, les degrés et les résultats. Tout ce qu'il y a eu de grand en France et au monde s'est peu à peu rabaisé, démolé, nivelé sous les coups de cette massue infernale, qui tue lâchement et qui écrase sans bruit ; les classes dirigeantes, comme tout le reste, devaient passer sous ce laminoir démocratique ; elles n'y ont pas échappé. On a dénaturé leurs actes et tourné leur puissance en ridicule ; on leur a fait des crimes de leurs propres bienfaits : aujourd'hui, après avoir brisé leur sceptre, on les méprise.

Dans ce siècle de nivellement à outrance, où les montagnes se sont mises à genoux et ont courbé l'échine sous le pied de fer des machines à vapeur, où la démagogie, qui coule à pleins bords, a tout submergé et tout englouti, il est de bon ton de rabaisser les têtes trop hautes. Quand on ose plus les couper, on les défigure.

On a dit au peuple, ce grand enfant qui pense être un homme, depuis que ses gouvernants ont recouvert ses lisières d'un vêtement viril : « Ton ennemi, c'est ton maître ; supprime-le ! La question ouvrière, ce sont les bourgeois et les riches qui l'ont créée, pour te faire croire que tu as besoin d'eux, et qu'ils te fournissent ton pain de chaque jour. Il faut que désormais tu prennes toi-même cette nourriture qu'il serait infâme de te refuser. Sus aux classes dirigeantes ! Sus aux vieux boulevards de la tyrannie ; tues grand, tu es fort, tu es libre, tu es le maître. Marche, agis et commande ! »

Et on a proclamé du même coup la liberté politique et la liberté sociale, deux mots que le peuple a pris pour des choses, deux mensonges qu'il a pris pour des vérités, et sous prétexte d'émancipation, on a supprimé de force sans le consulter, les corporations qui le faisaient vivre, on a brisé d'un trait de plume les liens intimes que les rois avaient établis entre les ouvriers pour les rendre plus forts, on a dissous enfin cette grande armée du travail

national, invincible comme l'autre, qui avait triomphé sur tous les champs de bataille économiques du monde.

Seulement, une fois indépendant, l'ouvrier fut fort embarrassé de lui-même, et de cette prétendue liberté qu'on lui avait imposée, tout en se vantant de lui avoir accordé le plus grand des bienfaits. En France surtout, où l'initiative individuelle est nulle, où tout citoyen est un rouage de la grande machine de l'État, et où il ne vaut même que par là, il était évident que la disparition d'un ressort tel que les classes dirigeantes devait apporter dans tout le mécanisme un ébranlement profond, irréparable. Comment se gouverner soi-même, quand on n'y est préparé, quand on n'y est disposé par rien ?

La franc-maçonnerie, qui avait médité ce coup de longue date, savait bien pouvoir apporter un remède au mal qu'elle avait causé : elle essaya de le guérir à son profit. Là encore, son hypocrisie devait faire des dupes, et son adresse infernale aidant, elle ne manqua pas de se substituer à ceux qu'elle avait si indignement dépouillés de leurs prérogatives. Elle reconstitua pour elle l'œuvre qu'elle avait détruite chez les autres, et comme elle avait pris le masque de la religion pour mieux la renverser, elle se fit économiste pour escamoter la question ouvrière. Après avoir laissé errer pendant quelque temps à l'aventure ce pauvre ouvrier qu'elle avait trouvé cinquante ans auparavant trop bien armé contre elle, trop fortement discipliné, trop habilement dirigé par ses adversaires, elle s'avisait tout à coup qu'il y avait pour lui dans l'association un gage infaillible de salut, et elle lui indiqua les moyens de se servir de ce levier pour se relever enfin : « Je t'ai fait libre, lui dit-elle, en brisant le vieux joug de la corporation qui t'écrasait ; je te ferai plus libre encore, en te permettant de t'unir à ton semblable, et de marcher avec lui, ta main dans la sienne, à la conquête du monde. »

Et l'ouvrier que ce sophisme séduisait, s'est laissé gagner. Fatigué par ses luttes incessantes contre la vie, désespéré de son isolement et de la vanité de ses efforts, il a cru voir dans l'offre égoïste de la franc-maçonnerie un secours puissant et presque providentiel. Il ne s'est pas aperçu que c'était elle qui l'avait jeté ainsi seul et sans armes dans l'arène ; qu'elle avait ricané, l'infâme, au spectacle de ses défaites ; qu'elle l'avait laissé écraser pour avoir l'air de le sauver au moment opportun, qu'elle était cachée, dès le début du combat, dans l'ombre, d'où elle vient de sortir, comme le *deus ex machina* des tragédies antiques, qu'elle était le vampire et qu'il était la proie. Il a oublié que la franc-maçonnerie lui avait dérobé le secret de sa force et qu'elle a mis un siècle à le lui rendre, qu'elle lui a fait décrire, sous prétexte de progrès, un circuit dont il a à peine retrouvé le point de départ ; il n'a pas compris que l'association d'aujourd'hui, avec les innombrables règlements qui l'enlacent et l'étouffent, n'est en définitive, sous un nom démocratique et moderne, que le fantôme de la corporation d'hier ; il n'a compté ni les châtiments, ni les grèves, ni les émeutes, ni les révolutions, ni les souffrances de tous genres au prix desquelles il a acheté son triomphe imaginaire. Il se fie à la parole du maçon-Tartufe, et il se croit libre, non pas parce qu'il le sent, mais parce qu'on le lui dit.

ROBERT.

Le Salut de la France

Nous avons déjà signalé la situation périlleuse où se trouve la France malgré les protestations des ministres en voyage, dans des discours véritables panégyriques de leurs œuvres pour proclamer une prospérité moins que certaine.

Comme les épreuves redoutables que la France a subies à plusieurs reprises, lui ont déjà fait chercher un abri pour l'avenir, on se demande pourquoi, après avoir été assujettie par la Révolution, à une première république tombée dans le mépris après avoir inondé le pays de sang et de ruines, c'est vers la monarchie que la nation a persisté à se retourner lui demandant repos et sécurité.

La réponse à cette question est facile. La nation a souvent compris que les gouvernements révolutionnaires ne constituent pas la condition normale d'existence d'un pays dont les traditions, les mœurs, le véritable esprit de conservation, le font tendre sans cesse vers la stabilité de ses institutions. Si la France subit les variations de la politique aventureuse, c'est que son peuple est impressionnable au suprême degré et facile à entraîner par des mots retentissants qui signifient progrès, gloire, liberté, et aussi promesse de plaisir et de jouissances. La France s'est donc retournée vers la monarchie pour retrouver des forces et mériter des alliances, après que les essais de démocratie gouvernementale l'avaient épuisée, et isolée au milieu de l'Europe monarchique.

Lorsque le gouvernement républicain issu de la Révolution eut disparu, le premier Empire avec son chef puissant a porté à son apogée la gloire militaire. Napoléon, selon l'expression de Chateaubriant, s'est cru libre d'écrire son nom avec son épée dans la généalogie des rois. La réorganisation de l'État a refait la France à l'intérieur ; le perfectionnement de l'administration civile a servi de modèle à la plupart des nations de l'Europe. C'est l'excès de la puissance souveraine et l'abus de la guerre qui ont amené la chute de l'Empire.

La Restauration à son tour, a répondu à l'esprit monarchique de la nation et, malgré les germes d'opposition laissés par la Révolution, le gouvernement restauré a donné quinze ans de paix et de véritable renaissance des lettres, des sciences, des arts, des forces financières épuisées par la guerre, des ministres restés des types de gouvernants dignes d'une nation civilisée ont illustré le nouveau règne. La Révolution seule a poursuivi ses visées et par une campagne agressive a de nouveau amené la Monarchie à se défendre par des moyens de salut douteux.

La monarchie restaurée tomba non sans laisser une trace glorieuse par la conquête de la nouvelle colonie africaine.

La monarchie, non plus traditionnelle, mais conventionnelle a continué le principe monarchique. Au milieu des luttes de la rue, l'élément révolutionnaire s'est manifesté souvent avec violence, néanmoins une ère nouvelle de dix-huit années de paix, de prospérité au moins matérielle et même d'activité intellectuelle a permis un répit contre la marche de la Révolution. Mais la Révolution enhardie par la timidité de la répression contre les tentatives anarchiques et par des scrupules de légalité, a repris sa marche. Légalité, n'est-ce pas un mot banal sous lequel s'abrite, surtout sous un régime démocratique, la plus flagrante violation du droit, et qui en temps de monarchie arrête l'action des gouvernements timides quand le salut public réclame l'énergie. En 1789 l'assemblée constituante a mis en tête de sa première constitution la déclaration des droits de l'homme qui proclame les principes de loi supérieurs, éternels, inviolables, les droits primordiaux antérieurs, à la Société, conformes au droit naturel, imprescriptibles, mais ces prétendus droits restent des dogmes abstraits, des axiomes plus ou moins faux, tantôt contradictoires, tantôt vagues, susceptibles de plusieurs sens. La résistance à l'oppression est même inscrite comme sanction dans la célèbre déclaration. Voilà l'apparence du droit. Et pourtant que sont devenus ces droits, des mots à effet répétés à chaque période de renaissance de la Révolution et qui ont eu pour sanction une légalité résumée pour le gouver-

nement de la Terreur dans le tribunal révolutionnaire et dans l'échafaud.

Comme les traditions de la Révolution ne s'oublient pas, de nos jours, par la violation du domicile et de la liberté individuelle, la dispersion des sociétés religieuses et l'expulsion des citoyens, n'avons-nous pas vu des interprétations de légalité servir de prétexte à de tyranniques et arbitraires excès contre le droit.

La monarchie de 1830 a donc sombré sans se défendre et 1848 a fait disparaître la République.

Mais trois années ont suffi pour désagréger un gouvernement qu'un coup de force, par un prétendant dont le nom glorieux était resté populaire, a renversé même avec l'aide du suffrage universel que la Révolution croyait à ses ordres.

L'Empire nouveau a duré vingt années dont quelques-unes n'ont manqué ni de popularité, ni même de gloire et ont été marquées par une prospérité incontestable.

Enfin le Cycle de la Révolution n'était pas accompli ; une guerre imprudemment engagée et désastreuse, a favorisé l'inconstance du caractère français. Le gouvernement improvisé au 4 septembre 1870 a ressuscité sous le nom de République la puissance de la Révolution. La nouvelle assemblée constituante a sanctionné cet essai renouvelé du régime démocratique dont nous subissons les fautes.

Maintenant que faut-il faire, avons-nous dit, précédemment en appelant tous les Français à travailler au salut de la France ?

Les faits accomplis doivent servir d'enseignements ou le peuple français serait incorrigible s'il les oubliait.

Le Prince que la mort vient de frapper, chef de la monarchie traditionnelle s'est tenu à la frontière de la France prêt à apporter son nom, l'antiquité et la gloire de sa race, qui avait formé la patrie française. Ils offraient à la nation les qualités d'un roi qui comprend les besoins nouveaux et la nécessité de retrouver pour elle la base solide de son ancienne splendeur. La vie politique de ce prince n'aura peut-être été qu'une sorte de légende et son règne, une espérance déçue.

Le comte de Chambord vient d'emporter dans la tombe, ses ardents desirs pour notre restauration sociale et la foi en un avenir attendu. Et pourtant le principe que représentait Henri de Bourbon n'a pas péri tout entier. Il subsiste en la personne d'un héritier légitime de sa race.

N'y a-t-il donc aucun moyen de revenir à des traditions qui, à plusieurs reprises ont donné une nouvelle vie à la France. Il importe avant tout de méditer sur les vérités que les événements nous enseignent ; de se refaire une foi monarchique, si les illusions l'ont affaiblie, de propager les idées qui tendent à ce but, si une révision de la constitution républicaine est sérieusement entreprise comme le réclament les républicains radicaux et socialistes. La possibilité d'amener l'esprit français à ne point réviser ce qui existe pour installer un régime analogue, mais à retourner à la monarchie, cette possibilité doit être prévue, préparée et à un jour donné les élections générales prouver par leurs résultats que les illusions républicaines sont dissipées ; que l'expérience a converti les esprits indépendants en majorité à l'antique foi de la France ; alors le salut de notre chère patrie pourra ne plus être seulement une espérance.

L. DUCURTYL.

On Agit

Beaucoup de personnes ne voyant rien à la surface, s'imaginent qu'on ne fait rien à l'intérieur. Il est bon de les détromper et de leur rendre la confiance que tout scepticisme enlève. Oui, on agit, oui les royalistes pensent à l'avenir et le préparent.

Le comte de Paris lui-même s'est prononcé ces jours derniers, et il a dit aux membres du Comité royaliste du Midi :

« Qu'on sache bien que je ne succède pas à

LA PIÈCE DE TOILE

PAR

CHARLES DESLYS

Cependant, grâce aux secours empressés des deux inconnus, le père Remy fut ramené dans sa demeure. Il y reprit connaissance et leur raconta, conjointement avec Catherine, ce qui venait d'arriver. Vous devinez l'indignation des deux gentlemen.

« Montez avec nous dans la berline, dirent-ils. A Gérardmer, nous vous ferons peut-être rendre justice. »

On alla droit à la maison où s'était logé le colonel. Un prince, s'il vous plaît !

Après une courte insistance, les deux Anglais furent admis devant Son Altesse.

Catherine et son grand-père étaient restés dans l'antichambre.

Les éclats d'une vraie colère de prince ne tardèrent pas à frapper leurs oreilles.

Puis, la porte du salon s'étant ouverte :

« Capitaine, commanda-t-il à l'un de ses officiers, faites diligence pour qu'on arrête les coupables et qu'avant ce soir ils soient jugés, punis. Ces messieurs attesteront que nous ne sommes pas des pillards ! »

Quand je vous le disais, la terreur du reporter britannique !

Nos cinq embaumeurs furent promptement retrouvés, et, pour ainsi dire, en flagrant délit. Les soldats étaient en train de revendre à quelqu'un de ces hideux juifs allemands qui brocantaient à la suite de chaque régiment. Derrière les vautours, les corbeaux.

Quant à la pièce de toile, c'est chez le brigadier qu'elle fut ressaisie, déjà sous une enveloppe à l'adresse de sa Gretchen.

Il achevait la lettre d'envoi.

Naïvement, le bonhomme Remy pensa qu'il allait tout de suite rentrer dans son bien.

« Pièces de conviction ! lui fut-il répondu. Vous et la demoiselle, témoins... Conseil de guerre ! »

Une heure plus tard, il s'assembla. Le colonel présidait, ayant à sa droite le capitaine qui venait si lestement d'instruire l'affaire.

Devant eux, sur une table, on avait mis les principaux objets dérobés, y compris la pièce de toile.

Ils parurent l'examiner, l'apprécier en véritables connaisseurs.

Les débats furent menés rondement, à la prussienne.

Il va sans dire que les deux témoins s'efforcèrent d'atténuer autant que possible l'attentat dont ils avaient été les victimes.

Mais l'honneur allemand, fut-il déclaré dans le réquisitoire, exigeait une éclatante réparation. Il fallait un exemple.

Aux quatre soldats, vingt heures de piquet. Vous

savez, le piquet prussien. Un supplice chinois. Et, naturellement, en plein air. Par le froid qu'il faisait ce soir là, c'était presque un arrêt de mort.

Quand au brigadier, il serait passé par les armes avant le coucher du soleil.

Le soleil, dans quelques minutes, allait disparaître à l'horizon.

Juges et condamnés, tout le monde se retira, y compris les deux Anglais, que le prince emmenait probablement souper avec lui.

Il ne restait plus dans la salle assombrie déjà que le capitaine-rapporteur, qui remettait en ordre les diverses pièces du dossier. Ces bons Allemands font tout avec méthode.

Le père Remy attendait en silence la restitution. Voyant enfin qu'on ne lui en parlait pas, il s'avança pour renouveler sa demande.

« Demain ! demain ! fit le capitaine ; il faut que vous reconnaissiez chaque objet au grand jour... Nous entendons que rien ne vous manque... rien !... »

Et, majestueusement, il opérait sa retraite.

Un feu de peloton retentit au dehors. Justice était faite.

Catherine, péniblement impressionnée, s'appuya sur le bras de son grand-père, et tous les deux, sans plus d'instance, ils sortirent.

Déjà les quatre autres condamnés étaient au carcan. Il gelait à pierre fendre.

Pendant la matinée du lendemain, Nicolas Remy tenta, mais en vain, d'arriver jusqu'au capitaine sous les yeux duquel devait s'effectuer la restitution.

Vers midi, les deux premiers escadrons repa-
rent, le colonel en tête.

Catherine se rencontrant sur son passage, li parut la reconnaître et daigna même l'honorer d'un gracieux sourire.

Une heure plus tard, les deux Anglais se remettaient également en marche pour leur charitable campagne.

Assurément, leurs protégés n'avaient plus rien à craindre.

Telle était aussi la croyance du bonhomme Remy. Le troisième escadron restait jusqu'au lendemain matin ; le capitaine en était.

Il le reçut enfin. C'était dans une chambre où se trouvaient rangés, étiquetés, tous les objets qu'on devait lui remettre.

Hormis, cependant, la pièce de toile.

Sur l'observation qui lui en était faite :

— Rien de plus juste ! fit le Prussien d'un ton gouailleur, et je comprends que vous n'en perdiez pas la mémoire. C'était un travail exceptionnel, merveilleux, digne d'une princesse !... Aussi me suis-je permis de l'offrir au prince, qui a bien voulu l'accepter... pour sa femme !

L'honnête vieillard eut alors mal entendu :

« Plait-il ! que me dites-vous ? Mais... »

— Mais on vous la paye ! interrompit superbement le hobereau, qui venait de jeter sur la table une quinzaine de napoléons.

(La suite au prochain numéro.)

mon grand-père, mais à Henri V et à Charles X. La monarchie que je représente, c'est la monarchie chrétienne. »

Certes, ce sont-là des paroles qui ne peuvent que réjouir tous nos lecteurs, et nous sommes heureux de les leur communiquer.

Je sais bien que plusieurs en douteront, que quelques-uns mêmes iront jusqu'à dire qu'elles sont entièrement inventées.

Pour moi, j'y crois. J'y crois, parce que le journal qui les a données le premier, le *Salut Public* n'est pas une feuille qui invente à plaisir ce qu'elle dit et ne peut être suspect dans le cas; parce que le *Journal de l'Ain* qui peut donner des renseignements précis à ce sujet est dirigé par un homme en qui nous avons la plus entière confiance; j'y crois parce que ces paroles venaient à la pensée de tous; j'y crois enfin, parce que je sais personnellement que jamais le comte de Paris ne voudrait d'une monarchie non chrétienne.

Mais puisqu'il se trouve, en politique surtout, un certain nombre de sceptiques qui ne croient à rien, allons jusqu'au bout des concessions, et supposons que ces paroles n'aient pas été prononcées textuellement. Eh bien, j'y crois encore!

Parce qu'elles sont, comme je l'ai déjà dit, l'expression de la pensée du comte de Paris; parce que ceux qui les ont rapportées sont des hommes dignes de foi, et incapables de toute supercherie.

A supposer donc que le comte de Paris n'ait pas dit textuellement les paroles que nous venons de citer, il a dit quelque chose d'analogue et qui doit nous suffire.

J'irai plus loin et je dirai que nous ne devons même rien demander au comte de Paris.

L'héritier d'Henri V sait ce qu'il a à faire mieux que personne. Il connaît son entourage, il connaît les hommes hésitants qu'il peut ramener à sa cause par sa grande modération, il sait que pour le moment, rien ne serait intempestif comme un coup d'éclat.

Croyez-nous, si le parti royaliste ne fait pas de bruit, il fait du travail. Il se remue, il agit.

Non, ce n'est pas le moment de se croiser les bras sous le vain prétexte qu'on ne sait pas ce qui se prépare. Agissez vous-mêmes, faites tout ce qui dépend de vous pour le catholicisme et pour la monarchie, et ensuite, ayez confiance. Avec l'aide de Dieu, pour le bonheur de la France, le comte de Paris saura faire son devoir.

AUGUSTIN RÉMY.

La Nouvelle Caisse de Retraite

Un de ces jours, les délégués des différents arrondissements du Rhône et de la Loire, vont se réunir à Lyon, sous la présidence de Son Eminence Monseigneur le Cardinal, pour la constitution d'une nouvelle caisse diocésaine.

Comme on le sait, l'ancienne, établie pour d'autres temps et sur des bases trop imparfaites, ne répondait plus aux nécessités du présent. Il a donc fallu songer à la transformer, ou plutôt à en créer une autre, sur des bases et dans des conditions mieux appropriées aux circonstances actuelles.

A cet effet, le clergé, régulièrement convoqué, a été appelé à nommer un certain nombre de délégués, chargés de cet important travail. Nous croyons savoir que les délégués au deuxième degré sont, en grande partie, les curés des principaux cantons de chaque arrondissement.

Nous félicitons les électeurs d'un pareil choix. Il témoigne de la sagesse du clergé et est pour lui une véritable garantie. Par leur position, leurs talents et leur expérience, ils sont plus à même que personne de comprendre la situation que créent au corps ecclésiastique les circonstances actuelles et en même temps de sauvegarder ses véritables intérêts.

Il s'agit avant tout, d'assurer l'avenir de ce grand corps qui s'appelle le clergé. Et l'occasion est trop belle pour n'en pas profiter. Jusqu'ici il a été peut-être un peu trop délaissé, car il est bien le seul corps d'État qui n'ait pas une retraite et il est grand temps qu'on pense enfin à lui et qu'on s'en occupe sérieusement. Sans doute, dans le projet actuel, on se heurtera à plus d'une difficulté. Les temps sont durs, comme on dit, et il n'est pas facile de faire tout ce qu'on veut. Il est des fabriques qui sont obérées et qui pourront souffrir momentanément des sacrifices qu'on va leur imposer. Mais ces *Messieurs*, nous n'en doutons pas, sauront s'élever au-dessus de ces petites questions de localité pour s'occuper d'un intérêt plus haut et plus général, concernant le clergé tout entier. Du reste, les temps sont tels, qu'il n'est pas superflu de prendre toutes les garanties possibles, contre les éventualités de l'avenir. Le moment approche, et il n'est peut-

être pas loin — dans tous les cas il faut le prévoir — où le clergé aura besoin de toutes ses ressources, même pour vivre dans le saint ministère. Si les pensions accordées par l'État viennent à être supprimées, ce qui n'est malheureusement pas chimérique, quelques prêtres seront bien heureux de trouver dans la caisse, des ressources indispensables pour ne pas mourir de faim. Mais en admettant que cette éventualité ne se réalise jamais, l'œuvre de salut social entreprise par tous les hommes généreux qui veulent sauver la religion et la société, exige que le prêtre puisse s'y livrer et s'y dévouer, corps et âme. Mais comment pourra-t-il s'y dévouer s'il n'a pas de retraite assurée, c'est-à-dire s'il est préoccupé par cette question d'avenir qui tourmente plus ou moins tout le monde. Si au contraire, il est délivré de ce souci il s'y donnera sans réserve et fera prospérer des œuvres qui avec une liberté d'action limitée, gênée, entravée par la crainte de cet avenir, avortent inévitablement.

Tel est le sentiment intime, la conviction profonde d'un grand nombre de prêtres que nous avons eu l'occasion d'interroger maintes fois à cet égard. Tous aujourd'hui sentent le besoin d'être affranchis de ces appréhensions, pour se livrer sans réserve, corps et âme, aux œuvres qui sollicitent leurs zèle. Et qui sait? Nous ne sommes pas éloignés de croire que peut-être le salut social est là! Ce n'est qu'au prix des plus grands dévouements et des sacrifices les plus complets qu'on peut espérer conserver la foi, au milieu de la crise terrible que nous traversons. Car ce qui peut parler au peuple, saturé de calomnies et de mensonges, sur le compte du clergé, ce n'est pas la parole, défendant même avec éloquence le droit et la raison, ce sont les faits. Aujourd'hui on ne croit rien, on veut voir. Eh bien! quand le peuple verra que ce prêtre tant calomnié, abandonne tous ses droits, se dépouille même volontairement de tout ce qu'il a, pour soutenir les œuvres de l'Église, soulager les malheureux et secourir les pauvres, il reviendra à d'autres sentiments. Nous ne doutons certes pas de son dévouement, nous savons qu'il est dévoué, mais encore faut-il que ce dévouement ne soit pas entravé par la crainte d'un avenir incertain. Les sacrifices qu'on lui demande et auxquels il se soumet de grand cœur, dépassent déjà la mesure de ses moyens. C'est à lui qu'on s'adresse pour les écoles, pour l'œuvre des prêtres retirés, pour les Facultés catholiques, faudrait-il encore faire appel à ses ressources plus que modestes pour alimenter une simple caisse de secours, véritablement insuffisante, qui ne contentera personne et ne remédiera à rien?

Nous n'avons certes pas la prétention de suggérer la moindre idée aux hommes qui sont chargés de la délicate opération de l'établissement d'une nouvelle caisse diocésaine, ces Messieurs ayant certainement une opinion arrêtée sur ce point pour l'avoir mûrement étudié, mais nous n'avons pu résister au désir d'exprimer notre sympathie pour ce clergé dont le dévouement force notre admiration et témoigner celui que nous avons de voir ses services mieux reconnus et appréciés. Nous sommes du reste d'autant plus à l'aise pour en parler, qu'aucune convocation n'ayant été faite nous n'allons absolument contre aucune opinion émise ou à émettre. Nous nous bornons tout simplement à formuler le vœu que les délégués, que leurs qualités éminentes ont désigné au choix des électeurs, arrivent au but de leurs desirs et que leurs efforts soient couronnés d'un plein succès.

La Mort d'un Enfant

J'abandonne le monde à ses rêves sceptiques, Il ne sait qu'attirer les angoisses du cœur. Et je viens m'inspirer au concert séraphique Pour célébrer l'enfant que m'a pris le Seigneur.

C'était un noble cœur, que le Dieu qui le console Jeta sur le chemin de mon obscurité, Il vient de me ravir sa magnanime obole Est-ce le dernier coup de sa sévérité?

De distance en distance une épreuve me frappe, Hier c'était mes yeux, aujourd'hui l'orphelin. Pardon-moi, Seigneur! une plainte m'échappe, Quand je l'aurai pleuré, je bénirai ta main.

Son ange gardien vint au moment suprême Recueillir les regrets du jeune agonisant, Le divin messager tenait un diadème, Couronne destinée à l'âme du mourant.

Son calice était plein, une longue souffrance Lui fit sans défaillir envisager la mort; Elle ne fut pour lui qu'un jour de délivrance, Une aurore attendue, un refuge, le port.

J'assistai cet enfant à son heure dernière, L'ange qui s'envolait me voulût près de lui Pour me parler de ceux qu'il aimait sur la terre Et, mourir consolé dans les bras d'un ami.

Il me prit une main, la pressa dans la sienne, M'inonda de baisers, me fit toucher son cœur; Ce cœur battait encore, mais son âme chrétienne Entrevoyait déjà la face du Seigneur.

Étouffant mes sanglots, j'admirai le courage De ce pieux enfant, je reçus ses adieux; Et quand la mort eût fait le froid sur son visage, Au front je le baisai, puis lui fermai les yeux.

Au funèbre repos j'ai conduit la dépouille De ce pauvre orphelin, il n'avait pas quinze ans. Soumis à tes décrets, mon Dieu, je m'agenouille. Un jour je le verrai dans un nouveau printemps.

Je n'aurai plus besoin de sa main généreuse, On n'écrit pas grand Dieu dans ton immensité! Mais sa voix à ma voix s'unira glorieuse Dans un hymne d'amour à l'immortalité.

Combien de temps encore, resteraï-je sur terre Voyageur égaré sans lumière à mes pas? Enfant, tu reviendras pour fermer ma paupière Quand l'arrêt éternel fixera mon trépas.

Entends-tu retentir les sublimes prières De l'octave des morts? Jean, je me souviendrai. Le pieux rendez-vous, et, dans nos civières, En visitant les miens, vers toi je reviendrai.

Tu ne m'entendras plus, tes prunelles sont closes, Tes lèvres sans sourire et te voilà bien seul! Mais je t'apporterai des fleurs fraîches écloses Que tu respireras l'hiver sous ton linceul.

Oh! ne regrette rien! La vie est un voyage Dont tu viens de franchir les écueils périlleux. Dans les bras du Seigneur tu braves le naufrage. Taudis que je subis les vents impétueux.

Et quand à l'éternel tu peux parler en face, Implorer pour les tiens, demande-Lui pour moi: Des jours sans défaillance, une foi plus vivace, La fin de mon exil, et, le ciel avec toi!

STEPHANE MOLLIN.

6 novembre 1883.

Madagascar

Dans notre dernier numéro nous parlions des maladresses commises au Tonkin, va-t-on en commettre autant à Madagascar? Je ne sais, mais voici que les vaisseaux anglais et français sont en face les uns des autres prêts à lâcher leur bordée. Une étincelle peut faire éclater la guerre.

Dans un livre remarquable sur Madagascar (livre dont nous avons rendu compte) M. Charles Buet s'efforçait de montrer au gouvernement de quelle importance était pour nous la prise immédiate de Madagascar. Au moment où M. Buet parlait ainsi rien n'était plus facile, mais on a attendu, et il est arrivé ce que nous avions prévu, ce que nous avons annoncé à nos lecteurs: on a perdu un temps précieux et maintenant les obstacles ont surgi de tous côtés.

Toujours la même histoire: La Tunisie, le Tonkin, Madagascar.

Des hésitations, des détours, de fausses mesures.

Avec de l'habileté nous étions maîtres de Madagascar pacifiquement, et tout était dit. Mais il fallait de l'habileté, et c'est être un peu exigeant que d'en demander à nos ministres. Aussi, maintenant, nous voici dans une situation des plus épineuses, et risquant — au lieu de prendre possession d'une île magnifique, fort grande et très fertile — d'avoir la guerre avec l'Angleterre.

Et voilà comment vont toutes les affaires!

EVIDENCE.

Un Echo du Congrès de Lyon

Dimanche, 28 octobre, la Société de Secours mutuels, l'*Emulation chrétienne* de Rouen, qui compte près de 3,000 membres, était réunie en Assemblée générale.

Cette réunion présentait un intérêt particulier, en ce qu'elle n'avait pas pour unique objet l'audition des comptes et rapports annuels de l'association. Mais des invitations avaient été adressées aux Sociétés de Rouen, du Havre, d'Yvetot et du département de l'Eure, et M. Vermont, président de l'*Emulation chrétienne*, qui représentait au Congrès national de Lyon dix-huit Sociétés de la région normande, a rendu compte de son mandat.

De plus, la réunion a été marquée par un incident assez rare dans les annales de la mutualité: un bronze, la *Charité* de Dubois, a été offert à M. Vermont, au nom de l'association reconnaissante. « Cet objet d'art, a dit M. Arnould, vice-président, symbolise la Charité, c'est-à-dire l'amour de l'humanité porté au besoin jusqu'au sacrifice, et par là même nous révèle le secret de la mission patriotique et bienfaisante à laquelle vous vous êtes voué avec une si énergique passion. »

Ce témoignage rendu par la Société à son président n'est que la juste récompense de huit années consécutives de dévouement et de signalés services. Si cet hommage honore M. Vermont, il n'honore pas moins l'association; car il est assez d'usage que la reconnaissance populaire va rarement où elle doit aller, et c'est après la mort de ses bienfaiteurs que l'humanité commence à s'apercevoir de leurs services.

En dehors de ce qu'il a fait pour la Société qu'il préside, M. Vermont a droit à la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent des œuvres de prévoyance mutuelle, par les remarquables ouvrages qu'il a publiés sur la matière. Il a pris part au récent Congrès de Lyon, et

nous l'avons dit plus haut, il a rendu compte à ses collègues des travaux du Congrès.

Le rapport n'est rien moins que favorable. Selon M. Vermont, le Congrès de Lyon a trop embrassé de questions, il a été sous le coup de certaines influences socialistes, et il s'est refusé à sanctionner les résolutions des Congrès régionaux de Rouen et de Marseille.

Nous qui avons fidèlement suivi les séances du Congrès de Lyon, nous croyons pouvoir affirmer que l'abondance des matières n'a paru nuire en rien à la clarté des discussions. Chacune des sept commissions avait son programme bien déterminé; des pré-rapporteurs avaient compulsé les rapports et les communications venus de tous les points de la France et rendu facile la discussion immédiate; enfin, que les organisateurs l'aient voulu ou que ça ait été le résultat des circonstances, l'ordre des travaux ne laissait pas place aux faiseurs de discours qui, dans toutes ces réunions, absorbent trop souvent un temps précieux. En somme, tous les points du programme ont été abordés, éucidés et résumés dans un sens pratique.

Y a-t-il eu vraiment un courant socialiste dans le Congrès? Il faudrait s'entendre sur l'épithète. Comme le remarque fort justement M. de Laveleye dans un récent travail, après avoir longtemps nié l'existence du socialisme, on tombe aujourd'hui dans l'excès contraire et on voit le socialisme partout.

Quand des hommes, conservateurs et catholiques comme M. Vermont demandent l'inscription au budget d'une subvention annuelle de deux millions, qu'il réclament, pour leurs sociétés, la franchise postale et la suppression des droits de mutations, ils font acte de socialistes, et l'épithète peut leur être à bon droit renvoyée par ceux-mêmes qu'ils accusent. Il faut donc user prudemment de ce mot et ne point l'appliquer comme une étiquette banale aux tendances que l'on condamne, se gardant d'imiter certain parti qui croit avoir tout dit lorsqu'il a taxé un de ses adversaires de *clérical*.

Et d'ailleurs, le mot a été prononcé au Congrès: nous avons entendu dire dans les couloirs que le Congrès était envahi par les cléricaux! En réalité, nous n'y avons vu que des mutualistes.

En ce qui concerne certaines propositions votées à Rouen, qui ont été résolues autrement à Lyon, on ne saurait en faire un grief au Congrès national. Ce Congrès, en se réunissant, s'est inspiré des travaux accomplis précédemment, mais il ne pouvait ni ne devait se déclarer en rien solidaire des Congrès régionaux antérieurs. Si, en ce qui touche le point visé par M. Vermont, les délégués réunis à Lyon ont préféré demander au Parlement une dotation pour les Sociétés de secours mutuels plutôt qu'une inscription annuelle au budget, il n'y a pas de quoi crier au scandale. Au point de vue économique, la dotation se justifie mieux que l'inscription budgétaire.

Nous avons la ferme confiance que M. Vermont reviendra de l'impression défavorable qu'il paraît avoir emportée de Lyon, et que ses collègues de Rouen, lorsqu'ils liront le compte rendu des travaux du Congrès, ne ratifieront pas la condamnation portée contre cette grande œuvre.

En attendant, nous joignons nos félicitations bien sincères à celles que M. Vermont a recueillies dans la séance du dimanche 28. Trop souvent les catholiques se désintéressent des œuvres de mutualité. Il est bon que des hommes recommandables par leurs croyances, par leur intelligence et par leur haute situation, se dévouent aux Sociétés de secours mutuels et se donnent, comme le président de l'*Emulation chrétienne* de Rouen, « cette patriotique et bienfaisante mission. »

JEAN DE LYON.

ANCIENNE MAISON

MOUTH

GRANDS MAGASINS
DE
NOUVEAUTÉS

Place Saint-Nizier, Rue Mercière

TOUTE LA RUE DES BOUQUETIERS

MME BALLIN D'Alméida

docteur en médecine de Paris, ex-interne des hôpitaux, traite la stérilité, les suites de couches, ulcérations et dérangements. Analyses d'urine. Cabinet de 1 heure à 4 heures, 104, rue de l'Hôtel-de-Ville, à l'entresol.

BULLETIN FINANCIER

Cette semaine n'a amené aucun changement sensible sur la Bourse que la faiblesse continue à dominer sur toute la ligne.

La liquidation de fin octobre a été en tout semblable aux précédentes. Le taux des reports a varié entre 4 et 5, ce qui est un bon marché relatif. La facilité de l'argent à employer, est une accusation de plus contre nos soit-disant hommes d'Etat, dont la politique d'aventure paralyse les meilleures volontés.

Comme un prophète de malheur, Leroy-Beaulieu, continue dans l'*Economiste*, ses retentissants articles financiers, annonçant à qui veut l'entendre, avec chiffres à l'appui, de terribles et peut-être prochaines catastrophes.

Mais l'aveuglement de nos ministres républicains est tel qu'ils ne voient et n'entendent rien. Du reste, entendraient-ils qu'ils ne pourraient s'arrêter. Ils marchent fatalement vers l'abîme.

Ainsi que nous l'avons dit, le marché des valeurs de crédit a encore faibli de quelques unités. La Banque de France se maintient seule avec assez de fermeté aux environs de 5.390. Les journaux financiers et politiques, ont vivement commenté le projet de M. Tirard, tendant à abolir la loi d'avril 1872, fixant à 3.400 millions, l'émission des billets de la Banque de France. La plupart trouve cette innovation d'un mauvais augure et du plus mauvais présage. Nous n'y voyons quant à nous, rien que de très naturel, puisque c'est l'état normal de la Banque. Celle-ci, en effet a le droit d'émettre autant de billets qu'elle le juge à propos, pourvu que le cours n'en soit pas forcé et qu'elle puisse rembourser en or ou en argent, à tout réquerant. Mais avec la situation financière que nous avons, on peut craindre que le stock métallique en réserve, ne soit pas suffisant pour effectuer ce remboursement, si les porteurs de billets venant en masse à le réclamer, et alors il faudrait en venir au cours forcé du papier, ce qui en déprécierait forcément la valeur et lui ferait jouer le rôle et remplir la fonction des assignats de si lugubre mémoire. C'est la crainte de cette éventualité qui soulève tant de critiques contre le projet de M. Tirard. Tant pis pour le ministre et le ministère! Quand on ne mérite pas, ou quand on n'a pas la confiance, on peut s'attendre à être soupçonné dans les choses les plus simples et les plus naturelles.

Après la Banque de France, toutes les autres valeurs, continuent, leur marche décroissante.

Le Crédit Lyonnais au-dessous de 525, semble s'acheminer tout doucement vers le cours de 500.

La Société Générale ne peut reprendre le pair et reste aux environs de 490.

La Banque Ottomane est tombée à 680. On prétend que le dividende de l'exercice courant ne sera guère que de 25 fr.

A 1220, le Crédit Foncier a toutes les peines du monde à se défendre.

La Nouvelle Union entièrement libérée, cote 190 après 200. On se demande où s'arrêtera la baisse.

Seules au milieu de cette baisse générale, les Lan-derbanks conservent une fermeté relative.

Les Chemins de fer, tant français qu'étrangers,

maintiennent à peu près, les prix de la semaine passée.

Sur les Autrichiens et les Lombards, la baisse semble s'être arrêtée. Le premier cote 665 et le second 312. On annonce l'achèvement prochain du tunnel de l'Arberg. On sait que pour ce tunnel, l'Autriche a dépensé environ 70 millions.

Nous venons de recevoir communication du rapport de l'assemblée des Acieries de la Marine pour l'exercice 1882-83.

En voici le résumé :

Les bénéfices de l'année se sont élevés à 1.650.443,49 inférieurs de 167.709,20 à celui de 1882.

Après avoir employé une somme de 437.000 à l'amortissement statutaire de 980 obligations et de 1/5 des travaux neufs exécutés dans le courant de l'année on a fixé le dividende à 30 fr.

Il est resté 74.534,80 au compte de profits et pertes. Les Acieries de Firminy viennent également de publier leur bilan.

Les bénéfices de l'exercice se chiffrent par 817.910,67, contre 1.239.965,44 de l'année précédente, soit une diminution de 422.054,74 ou de 32,0/0. Le dividende de 55 fr. a pu cependant être maintenu.

L. R.

VARIÉTÉS

Ancienne église paroissiale de Saint-Michel-d'Ainay

Cette église était celle d'une abbaye de reli-gieuses fondée vers l'an 500, sous l'archevêque de Lyon, Etienne, par la reine Caretène, épouse de Gunderic, et mère de Gondebaud, qui furent successivement rois de Bourgogne. Avitus, évêque de Vienne (Isère), pour satisfaire à la piété de la fondatrice, vint à Lyon prêcher à la dédicace de la nouvelle église dédiée à l'archange saint Michel. La pieuse Caretène se retira dans ce monastère, y prit la voile, et y éleva ses deux nièces Mucut et la jeune Clotilde qui fut depuis reine de France. La fondatrice mourut dans son monastère, et fut inhumée dans l'église de Saint-Michel. On lisait sur son tombeau une longue épitaphe latine, qui nous a été conservée par le Père Menestrier, dans son *Histoire populaire de la ville de Lyon*. Elle nous marque l'année de sa mort, sous le consulat de Messala, le 16 septembre de l'an 506 de Jésus-Christ: elle nous apprend que cette reine vécut plus de 50 ans. — Autour de ce monastère on construisit des maisons particulières et ainsi se forma successivement le bourg de Saint-Michel, qui ne faisait point encore partie de la ville en 1388. — Vers le milieu du neu-

¹ Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. II, pp. 132 et 133.

² Cochard, *Guide du voyageur à Lyon de l'année 1826*, p. 542.

vième siècle, sous Aurélien, abbé d'Ainay, ce monastère dénommé dans les anciens titres *Moniales Alhanatenses* fut réuni à l'abbaye d'Ainay et son église devint paroissiale sous le vocable de Saint-Michel d'Ainay. — En 1286, l'archevêque ayant fait arrêter un malfaiteur à Saint-Michel, on le jugea et on lui coupa l'oreille; mais l'abbé d'Ainay ayant réclamé, le prélat déclara par acte qu'il n'avait point entendu porter préjudice à la juridiction de l'abbé.

— L'église de Saint-Michel fut détruite plusieurs fois, durant les incursions des barbares, mais elle se releva toujours de ses ruines. Vers le commencement du douzième siècle, un simple prêtre de Lyon, nommé Gothran, la fit rebâtir à ses frais. Le Père de Gothran (*Hist. litt.* I, p. 295), rapporte son épitaphe qu'on voyait dans l'église de Saint-Michel, gravée en caractères gothiques sur une grande pierre. Cette église fut restaurée de nouveau en 1348.

C'est dans l'étendue de cette paroisse, que mourut saint François de Sales, le 28 décembre 1622, dans la maison du jardinier des religieuses du premier monastère de la Visitation, rue Sainte-Hélène. Le corps du saint évêque fut déposé dans l'église de Saint-Michel. Le curé de cette paroisse le remit ensuite aux chanoines de Saint-Nizier, qui le portèrent jusqu'à la place des Terreaux, où on le plaça dans une voiture à six chevaux qui le conduisit devant l'église des Recollets, près le faubourg de la Croix-Rousse. On fit une station dans cette église. Alors, M. Ménard, vicaire-général, monta en chaire et fit, devant un peuple immense, l'éloge du saint. Le corps fut ensuite placé sur un brancard porté par deux mulets. Cette translation eut lieu le 18 janvier 1623, au grand regret des habitants de Lyon. — Une inscription appliquée contre le mur du clos des religieuses de Sainte-Marie, rue Sainte-Hélène, indiquait que la maison du jardinier dans laquelle mourut saint François de Sales, était dans cet endroit: elle fut démolie pour donner à la voie publique plus de largeur. Cette inscription a été remplacée par la suivante, gravée sur une plaque de marbre, en lettres d'or, qu'on lit aujourd'hui à l'angle de la caserne de la

¹ Delandine, *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, t. III, p. 226.

² Cochard, *Guide*, etc., p. 542.

³ Ce n'est pas positivement à la Croix-Rousse que se trouvaient l'église et le couvent des PP. Recollets, ces religieux qui étaient venus de Saint-Genis-Laval à Lyon au mois de décembre 1622, s'étaient établis provisoirement dans la rue Neyret.

⁴ Péricaud, *Tablettes chronologiques pour servir à l'Histoire de Lyon*, année 1653.

⁵ Cochard, *Guide du voyageur à Lyon de l'année 1826*, p. 512.

Gendarmerie, rue Sainte-Hélène, près la rue Saint-François-de-Sales :

A LA GLOIRE DE DIEU
ET A LA MÉMOIRE
DU BIENHEUREUX FRANÇOIS-DE-SALES
PROTECTEUR ET PATRON DE CETTE PAROISSE
MORT EN CE LIEU MÊME LE XXVIII DÉCEMBRE MDCXXII
DANS L'HUMBLE DEMEURE DU JARDINIER
DU MONASTÈRE DE LA VISITATION
DE SAINTE-MARIE DE BELLECOUR
AUTREFOIS RECLUSERIE DE SAINTE HÉLÈNE
M. LE CURÉ
ET MM. LES MEMBRES DU CONSEIL DE FABRIQUE
NE VOULANT PAS QUE CE PIEUX SOUVENIR
SE PERDIT AVEC LE TEMPS
ONT DEMANDÉ ET OBTENU DE REPLACER
CE SIMPLE MONUMENT
SUR L'EMPLACEMENT DE LA MAISON
OÙ LE SAINT ÉVÊQUE RENDIT SON ÂME A DIEU
XXX MAI MDCCLXVIII.

L'église de Saint-Michel qui tombait en ruines fut rebâtie en 1668, par les libéralités de l'archevêque, des prévôts des marchands et échevins ainsi que des paroissiens. Vers 1672, Charles Demia, promoteur de l'archevêché, directeur général des petites écoles de Lyon, fonda une chapellenie dans l'église de Saint-Michel sa paroisse, sous le titre de Saint-Charles et sur sa demande, le curé de Saint-Michel lui désigna un endroit où il pourrait élever un autel avec une statue ou tableau de son illustre patron; ce qui fut exécuté. Les écoles de Lyon s'y rendaient certains jours de dévotion de l'année. L'abbaye d'Ainay ayant été sécularisée en 1635, en exécution d'une bulle du pape Innocent IX, l'église de cette abbaye fut érigée en collégiale et successivement en paroissiale, sous le vocable de Saint-Martin d'Ainay, par une ordonnance de l'archevêque Camille de Neuville, abbé d'Ainay, du 17 octobre 1690. L'église paroissiale de Saint-Michel fut alors supprimée, le service ayant été réuni à Ainay. — Le sieur Thomazet, dernier curé de Saint-Michel, fit, en 1691, des réclamations et protesta contre la suppression faite de Saint-Michel, déclarant n'y avoir donné son consentement que par crainte et dans la vue d'obtenir la liberté de ses vicaires et d'un notaire qui avaient été mis en prison. L'église de Saint-Michel fut démolie en 1694, une partie de l'emplacement qu'elle occupait ainsi que du cimetière servant à agrandir la place qui en porte le nom.

Et. R.

¹ Menestrier, *Eloge historique de la ville de Lyon* pp. 60 et 61.

² Vie de Charles Demia.

³ Clerjon, *Histoire de Lyon*.

⁴ *Almanach de Lyon de l'année 1755*, p. 33; Vie de M. Demia, par M. Faillon, p. 85.

Le Propriétaire-Gérant : B. DUVIVIER.

LYON. — IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, PITRAT AÎNÉ, RUE CANTILLI, 4.

On trouve aux Bureaux du Journal, 8, rue Mulet

GRANDE ACTUALITÉ

M^{GR} LE COMTE DE CHAMBORD

Correspondance complète. — 1 vol. in-18, de 402 pages, 1 fr. 50 c.

HISTOIRE D'HENRI V

Par ALEXANDRE DE SAINT-ALBIN

1 vol. in-8, de VIII-516 pages, prix. 5 fr.

Avec cette épigraphe: « Vous direz à Henri que ce qu'il dit est bien dit et que ce qu'il fait est bien fait. »

HENRI V ET LA MONARCHIE TRADITIONNELLE

1 vol. in-12, avec portrait sur acier: 50 c. — Édition populaire: 30 c.

Adressez les demandes à M. Victor PALMÉ, éditeur, 76, rue des Saints-Pères, PARIS

LE PROGRAMME ROYAL

Pour obéir à de nombreuses demandes, nous avons fait tirer une petite brochure de propagande, le *Programme royal*.

Cette brochure, que nos amis voudront sans doute répandre avec profusion, est à leur disposition au prix de quatre francs le cent et trente-cinq francs le mille.

Elle constitue la meilleure de toutes les réponses à faire à tous ceux qui, par ignorance ou mauvaise foi, représentent la monarchie légitime comme opposée aux tendances modernes, alors qu'elle est, en réalité, le régime le plus pur, le plus logique, le plus populaire et le plus réparateur que la France puisse se donner.

Adressez les demandes à l'administration du *Clairon*, 12, rue de la Grange-Batelière.

CARROSSERIE

1^{re} MAISON DE CONFIANCE

A LYON

P. CHARREL

Ancienne maison ROBERJOT

Place St-Potin, 10 et 12

Vastes et splendides magasins, où l'on trouve Breacks, Landaus, Spider anglais, Charettes anglaises, Mylords.

Récompenses obtenues à toutes les grandes Expositions.

Chants Royalistes

TROISIÈME SÉRIE

Nous apprenons que la troisième série du *Recueil de chants Royalistes*, paroles et musique, vient de paraître. Nous y retrouvons un grand nombre de chansons célèbres.

Le prix de chaque série, paroles et musique est de 1 fr. 25 franco, 1 fr. 40 pour l'édition de luxe, et de 75 cent. franco, 90 cent. pour l'édition populaire. Adressez les demandes à M. Briand, libraire, rue Saint-Laud, 62, à Angers.

La Prophétie

Il vient de paraître à Tours une brochure dont le succès est considérable. Elle est intitulée: *Prophétie tirée de l'Apocalypse*, et signée par M. de Montrou. (Imprimée chez E. Mazereau, 13, rue Richelieu.)

Cette brochure a 36 pages et se vend 15 centimes chez les libraires. Dans cet écrit, l'auteur a fait preuve d'une science profonde. Il a étudié avec une patience de Bénédicte les Saintes Écritures, et notamment l'*Apocalypse*. Ce livre, indechiffable pour le commun des mortels, M. de Montrou le connaît comme son alphabet. « Rien, aujourd'hui, — dit-il dans son épigraphe, — rien de plus clair et de plus compréhensible que l'*Apocalypse*, qui dévoile aux yeux émerveillés de l'homme les mystères les plus cachés de l'avenir, depuis la venue de Jésus-Christ jusqu'à la ruine totale de l'univers, infiniment plus prochaine qu'on ne se l'imagine généralement. »

La lecture de cette *Prophétie* est à la fois effrayante et consolante. L'auteur prouve que tous les faits annoncés jusqu'ici se sont réalisés. Deux grands événements se produiront encore avant la fin du monde, et puisque tous ceux qui ont été prédits dans le *Livre divin* se sont accomplis à la lettre, il n'y a aucune raison de douter que les deux derniers ne s'accomplissent également. M. de Montrou n'en doute pas, et il en fournit les preuves qu'il déclare irréfutables.

Ajoutons, à l'éloge de l'honorable et vénérable auteur, que son œuvre est inspirée par une foi profonde, et, en outre, qu'elle est écrite dans un langage aussi élégant qu'élevé.

La véritable LIQUEUR BÉNÉDICTINE

Avant de manger, un petit verre de cette liqueur, étendue d'eau, donne une des boissons les plus fraîches, les plus apéritives que nous connaissions; de même qu'après le repas, nous ne savons rien de plus agréable au goût qu'un ou deux doigts de *Bénédictine*: cela parfume la bouche, ravit le palais, active la digestion, et vient puissamment en aide aux estomacs paresseux ou trop chargés.

En temps d'épidémie cholérique, et pour combattre les influences malsaines d'une atmosphère viciée, son action thérapeutique est incontestable; nous osons, à différentes reprises, l'occasion d'en apprécier toute la valeur; nous sommes heureux de pouvoir lui rendre un éclatant témoignage.

D^r MALLET.

3^e ANNÉE — 1884

ALMANACH DU BON ROYALISTE

PAR UN AMI DU PEUPLE

Prix. 0,15 cent.

S'adresser à M. HENRI BRIAND, libraire-éditeur, rue Saint-Laud, 62, à ANGERS (Maine-et-Loire)

AVIS AUX DAMES SOUFFRANTES

Guérisseur des dérangements de matrice. Les souffrances de cette maladie sont: gonflement du ventre, maux de reins, digestion difficile, maux de tête. Toutes ces souffrances sont guéries par le traitement de Mme Jourdain, accoucheuse, rue de Chartres, 89.

CHEVAUX

La MAISON NATHAN, 15, avenue de Noailles, Lyon, vient de recevoir un splendide choix de chevaux d'attelage et juments percheronnes.

AVIS

UNE NOUVELLE SALLE D'ARMES

Est ouverte à Lgon, depuis le 1^{er} octobre

Rue Mulet, 8, au 1^{er}

Elle est dirigée par M. YUNG, professeur d'escrime, ex-premier maître au 98^e de ligne.

Spécialité

RÉPARATIONS DE PIANOS
ORGUES ET HARMONIUMS

J. SACHS

S'adresser à la Papeterie
94, Grande-Côte, 94,
LYON

LAINES

Mohair, Persan, Saxe, Mérinos
ANGLET SE IRRETRÉCISABLE
ROBES ET MANTEAUX D'ENFANTS
PÉLERINES ET FICHUS

A. ROYANÉ

Rue de la Préfecture, 1